



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



Formation de terrain pollution marine (POLMAR-Terre)

Carro à Martigues

Jeudi 20 octobre 2022

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

www.paca.gouv.fr / www.paca.gouv.fr



SOMMAIRE

- **Le dispositif ORSEC, POLMAR-Terre**
- **Formation terrain du 20 octobre 2022 :
objectifs et déroulé**

Le dispositif ORSEC/POLMAR-Terre

En France, la lutte contre une pollution de grande ampleur s'appuie sur le **dispositif ORSEC** (organisation de la réponse de sécurité civile) créé en 2004. Le code de la sécurité intérieure précise que le dispositif opérationnel ORSEC "*prévoit des dispositions générales traitant des éléments nécessaires à la gestion de tout type d'événement, complétées, le cas échéant, par des dispositions spécifiques pour faire face aux conséquences prévisibles de chacun des risques et menaces recensés*".

Les pollutions marines étant un sinistre particulier à de nombreux égards, il a été prévu des déclinaisons maritimes et littorales du dispositif ORSEC pour assurer une organisation opérationnelle, capable de faire face aux conséquences d'un tel événement et adaptée à la diversité des intervenants. Historiquement, la France s'est dotée d'un dispositif particulier pour faire face aux conséquences d'une pollution marine par hydrocarbures ou produits chimique, afin de protéger les personnes, les biens et l'environnement. **Il s'agit du dispositif POLMAR (pour POLLutions MARines) créé après la marée noire du Torrey Canyon en 1967.** Ce dispositif a été rattaché en 2005 à ORSEC.

Les textes POLMAR, toujours en vigueur et à interpréter désormais dans le cadre de l'organisation ORSEC, précisent :

- les mesures de prévention, qui visent à éviter que les pollutions ne se produisent ;
- les mesures de préparation à la lutte, qui visent à donner aux autorités responsables les moyens d'intervenir rapidement en cas d'accident ;
- les mesures de lutte qui visent à en limiter les conséquences.

Le déclenchement

On distingue traditionnellement :

- le dispositif POLMAR-Mer, confié localement au préfet maritime, qui concerne la lutte contre la pollution en mer ;
- le dispositif POLMAR-Terre, également interministériel, confié localement aux préfets de département, qui concerne la lutte sur le littoral.

Les plans ORSEC/POLMAR-Terre constituent des plans d'intervention en cas de pollution marine majeure par les hydrocarbures, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte à terre préalablement identifiés.

Les pollutions de faible ampleur relèvent de la compétence du maire au travers, le cas échéant, de son plan communal de sauvegarde.

Les constituants spécifiques POLMAR-Terre des plans ORSEC, dont certains sont encore en cours d'élaboration, regroupent, notamment :

- un atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines ;
- un inventaire des sites vulnérables ;
- le « plan de protection », qui détermine les sites techniquement protégeables par barrages flottants et présente les plans de pose des barrages ;
- un inventaire des matériels disponibles et des entreprises mobilisables ;

- un inventaire des sites potentiels de stockage provisoire des déchets ;
- les préconisations de nettoyage et de restauration du littoral local ;
- un plan de secours pour la faune touchée.

Pour la mise en oeuvre de ces dispositions, les préfets de zone et de département disposent de l'ensemble des moyens des administrations et notamment des moyens en matériels de lutte antipollution disponibles dans des centres de stockage interdépartementaux POLMAR-Terre répartis sur le territoire français. Ces centres interdépartementaux sont gérés par le ministère de la transition écologique. Ils sont au nombre de 13 répartis sur tout le littoral français (8 en métropole, 5 outre-mer). Les préfets de zones de défense mobilisent les moyens disponibles dans ces centres à la demande des préfets de département.

La disposition spécifique POLMAR-Terre doit ainsi permettre aux autorités terrestres de faire face à une pollution ou à un risque de pollution par hydrocarbure, sur le littoral d'un ou de plusieurs départements.

Formation terrain du 20 octobre 2022 objectifs et déroulé

La préfecture des Bouches-du-Rhône avec l'appui de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a pour mission d'organiser régulièrement des formations locales d'entraînement.

Ainsi, la préfecture des Bouches-du-Rhône et la DDTM organisent **une formation de lutte contre une pollution marine accidentelle les 18, 19 et 20 octobre 2022 sur la commune de Martigues.**

Cette formation a pour objectifs :

- de sensibiliser les élus des communes littorales à l'arrivée d'une pollution maritime sur leur littoral,
- de former les acteurs autres que ceux de la sécurité civile dans le cadre d'un cas pratique de déploiement sur le terrain de matériel Polmar-Terre en testant :
 - un plan de pose de barrage
 - et un chantier de nettoyage de plage

Cette formation n'est pas un exercice ORSEC-POLMAR-TERRE :

- le Centre Opérationnel Départemental (COD) ne sera pas activé en préfecture ;
- L'interface avec la préfecture maritime ou avec la préfecture de zone de défense et sécurité n'est pas jouée ;
- Pas de positionnement du SDIS ou du BMPM en Commandement des Opérations de Secours ni d'installation d'un poste de commandement , pas de suivis environnementaux, pas de mise en oeuvre des marchés anticipés POLMAR, pas de réflexion sur le devenir des déchets.

L'opération se déroulera sur trois jours et se décomposera comme suit :

- Mardi 18 et mercredi 19 octobre 2022 : formation théorique en salle suivie d'une présentation de la formation pratique et de la prise en main du matériel de lutte.

- **Jeudi 20 octobre 2022 : formation pratique sur le terrain.**

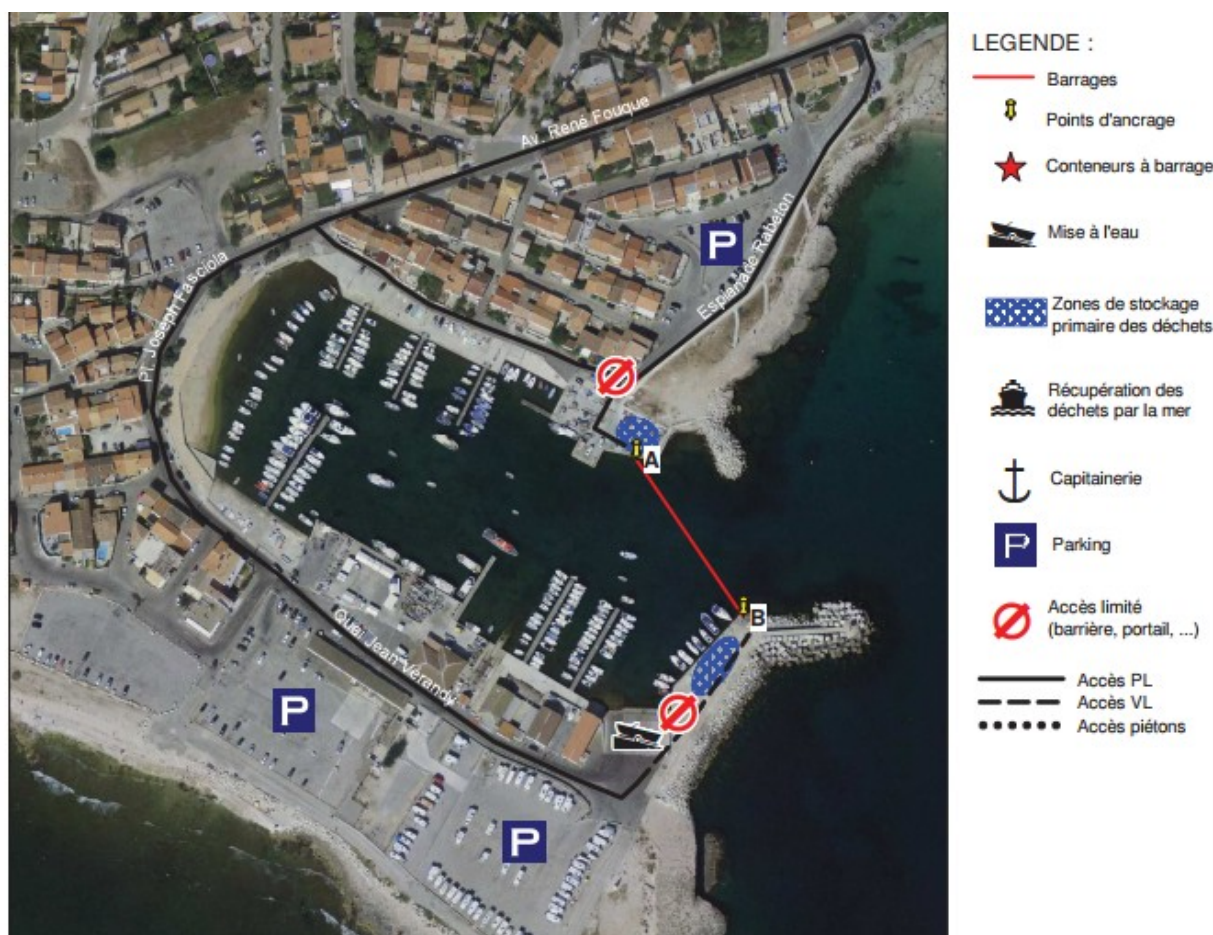
Deux chantiers seront organisés dans le cadre de la formation pratique terrain sur la commune de Martigues sur le site de Carro :

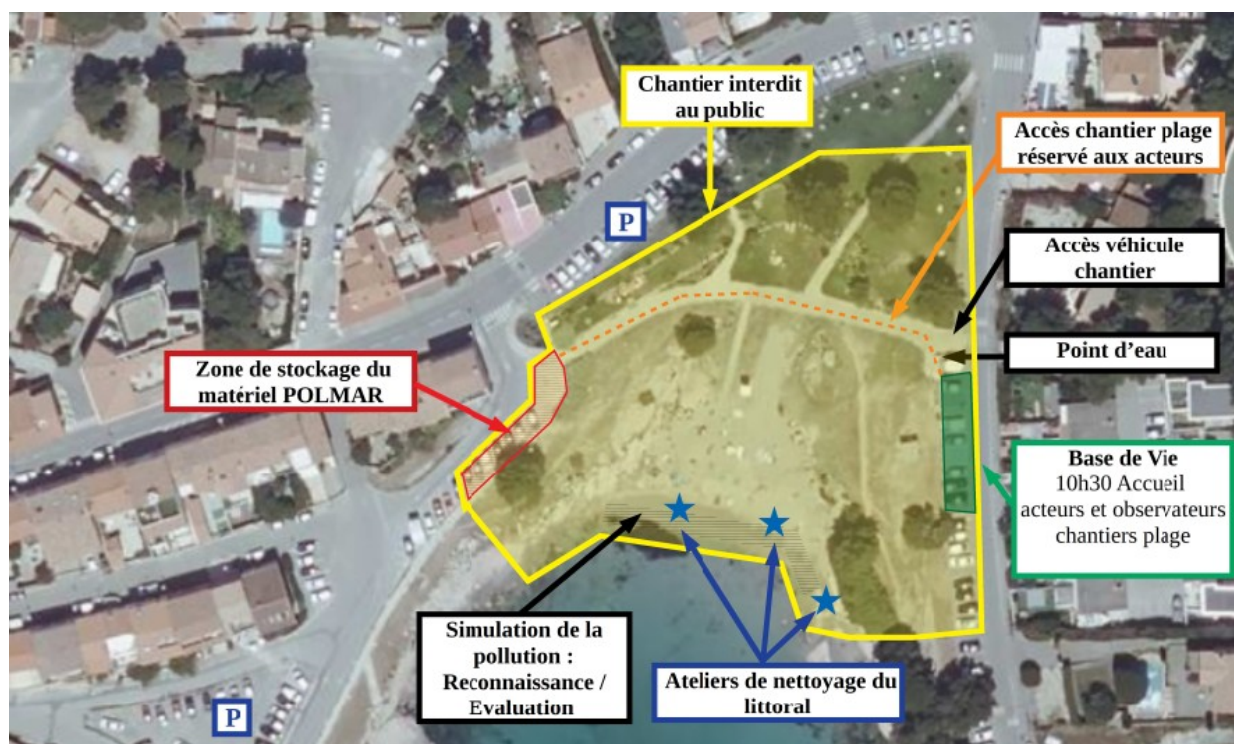
- un chantier de protection du port :

Ce chantier de protection du littoral consistera en la fermeture de la passe du port par barrage flottant, ainsi qu'en la simulation de la récupération des hydrocarbures et du stockage primaire des produits récupérés.

- un chantier de nettoyage du littoral au niveau de la plage :

Ce chantier portera sur la reconnaissance et l'évaluation de la pollution (simulée par des copeaux de bois), sur la mise en oeuvre de toute la chaîne de nettoyage, de la récupération des produits au stockage primaire des déchets recueillis.





Cette opération est organisée avec le concours de la commune de Martigues, du département des Bouches-du-Rhône, de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), et de la Direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée.

Programme de la journée du 20 octobre

- 7h45 - Accueil des participants
- 8h00 – Briefing des participants à la formation
- 9h00 - Déploiement du barrage flottant sur le port de Carro
- 10h30 - Nettoyage de la plage de Carro
- 12h00 - Repli du matériel et remise en état du site
- 15h00 - Fin de la formation

Ressources complémentaires

Site de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture : <https://www.polmarterre.fr/>

Site du Ministère de la Transition Ecologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-polmarterre>